

ANNONCES :

La ligne ou son espace
Valais 20 cts. — Bibliothèque cantonale
Etranger 30 cts.
Réclames: 50 cts. la ligne.
Minimum pour une annonce: 1 franc.
Les annonces et réclames
sont reçues exclusivement par
la Société Publicitas S. A.,
Lausanne, Genève,
Montreux, Fribourg,
etc., et au Bureau du Journal.

NOUVELLISTE

VALAISAN

PARAISSANT à ST-MAURICE les MARDI, JEUDI ET SAMEDI

ABONNEMENTS :

Un an 6 mois 8 mois
Sans Bulletin 8.— 4.50 2.50
Avec Bulletin 12.— 6.50 3.50
Etranger: Port en sus
Rédaction, Administration
ST-MAURICE
Téléphone 8
Compte de Chèque postal N° 274

Nouveaux faits connus
Mercredi à Midi

A Lausanne, suspension mais non rupture. Les dispositions des Turcs sont cependant meilleures.

Situation inchangée dans la Ruhr.

La Colonie suisse en France adresse un Appel en faveur de la Convention des zones.

Le Pivotal

S'il est encore des hommes qui manœuvrent pour arriver à coindre la couronne de papier mâché que procure le Pouvoir, ils peuvent, devant les difficultés qui naissent sous les pas, se rendre compte de l'humanité des grandeurs et de la profondeur philosophique du vers de La Fontaine :

Pour vivre heureux, vivons cachés.

Dans tous les parlements, et dans les petits plus encore que dans les grands, les hommes d'Etat ou simplement les hommes politiques se prennent actuellement la tête à deux mains pour trouver une solution au problème financier, et aucun n'y est encore parvenu.

On tourne invariablement dans un cercle qui est aussi vicieux que le système lui-même.

Pour faire face à des dépenses qui vont crescendo, on ne voit que deux moyens : l'emprunt ou l'augmentation notable de l'impôt.

Mais l'un et l'autre de ces moyens supposent de l'aisance, une largesse de vie, des tractations d'affaires, en somme, de l'argent.

Or, c'est précisément ce qui fait défaut.

Nous sommes donc en pleine bouteille à l'encre, et les meilleurs spécialistes seraient impuissants à prédire l'avenir de toute réforme financière, si bien charpentée fût-elle.

Plusieurs Etats cantonaux, dont le Valais, ont fait appel à un homme d'art.

M. Obrecht est venu ; il a écouté battre le cœur de notre administration cantonale comme un médecin interroge le pouls d'un malade. Il a suggéré quelques économies, mais pas d'une envergure telle qu'elles puissent équilibrer le budget, et, pour finir, son ordonnance conclut encore par de l'argent nouveau à trouver.

Nous ne sortons toujours pas du cercle.

Jamais le malaise ne fut plus inquiétant.

Un vent de méfiance passe sur toutes les têtes. Chaque classe, chaque organisation syndicale, chaque groupement, non seulement défend ses intérêts, ce qui est parfaitement légitime, mais rejette les responsabilités sur le voisin.

L'industrie se dit serrée jusqu'au cou, ce qui est vrai pour l'heure ; l'agriculture succombe sous les charges et les méventes et réclame à juste titre une révision de taxes cadastrales faites aux années grasses ; les banques, les hôtels, les « traitements fixes » émettent, à leur tour, des réflexions sérieuses sur leur capacité à supporter une aggravation sensible de l'impôt à tous les degrés.

Comme on le voit, on tourne toujours autour du même pivot : le mal d'argent.

Et pourtant les situations financières demandent un assainissement.

A la session de mai du Grand Conseil dernier, nous avons déposé, avec un grand nombre de nos collègues, une

motion tendant à renvoyer au budget de l'année suivante toutes les dépenses supplémentaires qui n'offrent pas un caractère d'urgence et qui n'ont pas des recettes correspondantes.

Quel sera son sort ?

En principe, l'esprit du Grand Conseil est fortement orienté du côté des économies, mais, en fait, souvent cet esprit est influencé par des considérations régionales. Les dépenses doivent être ralenties, mais chez le voisin...

C'est l'éternelle histoire de la paille et de la poutre.

Le zèle des économies ne saurait cependant aller jusqu'à compromettre le développement progressif du pays. Il est difficile de faire de la bonne politique économique sans entrave des dépenses qui deviennent ensuite des sources fécondes de richesse.

Tout est dans le choix.

Il importe, dans nos années de misère et de gêne souveraine, de se montrer impitoyable vis-à-vis de projets qui coûtent les yeux de la tête et qui ne seront jamais rentables. Ce serait un peu plus important qu'une dissertation parlementaire sur les crayons, le papier, les plumes, le charbon et les autres brouillilles que l'Etat doit employer.

Les finances d'un Etat, d'une commune, sont de ces questions générales qui préoccupent le plus de personnes puisque ces sortes de questions nous touchent presque tous directement.

Le sujet est inépuisable, et si, dans cette session prorogée du Grand Conseil, il sera abordé nécessairement avec la discussion du budget, il risque de prendre de l'ampleur avec le projet de la réforme de l'impôt que l'on assure être à la fois progressif et dégressif.

L'essentiel est qu'il ne soit pas trop dégraisant.

Ch. Saint-Maurice.

ECHOS DE PARTOUT

Pour les petits enfants de Reims. — (Corr.) En février arrivera un convoi d'enfants de Reims ; c'est le second que le Comité Suisse-Américain est chargé d'hospitaliser en Suisse. On peut sans peine se représenter ce que sont ces enfants qui, pour la plupart, ont vécu leurs premières années sous les bombardements et dans les caves. Le Comité Suisse-Américain a déjà vu passer bien des misères enfantines, mais le précédent convoi de Reims était le plus navrant de tous les convois qu'il a distribués. Pauvres petits, maigres, affaiblis et nerveux.

Les dévouées infirmières du Comité Américain voudraient envoyer beaucoup de ces pauvres êtres se rétablir et se fortifier en Suisse, et elles attendent avec anxiété qu'on leur fixe le nombre de ceux qui peuvent être acceptés.

Combien de petits Rémois trouveront-ils accueil en Suisse, en février ? Cela dépendra des inscriptions reçues. Que les familles qui ont une petite place à leur foyer veuillent bien s'annoncer au plus tôt au Comité Suisse-Américain pour les Régions dévastées de la France, rue Jean Jaquet, 77, Genève. Ceux qui voudraient participer à cette œuvre urgente, mais ne peuvent recevoir un enfant, pourraient s'intéresser cependant à l'un d'eux en payant tout ou partie d'une pension. Compte de Chèques postaux 1. 2163. Les vêtements, étoffes et chaussures sont aussi les bienvenus. Le Comité ayant installé un vestiaire où des dames dévouées travaillent avec activité, pour fournir le nécessaire aux enfants.

Le pillage de l'Orient-Express. — Depuis un mois environ, des vols de sacs postaux renfermant des roubles or sont commis dans l'Orient-Express, entre Constantinople et Paris. Ces roubles sont expédiés par des banquiers turcs à des établissements financiers parisiens. Les vols ont lieu, tantôt alors que le train passe en Yougo-Slavie, tantôt alors qu'il traverse l'Italie ou la France.

On fracture les wagons où sont renfermés les sacs ou bien on les déplombe et on les replombe. Quelquefois pour faire

disparaître toute trace d'empreintes digitales, on y met le feu.

Différentes polices s'occupent en ce moment de ces vols, dont le montant atteint 60 kilos d'or.

On avait cru tout d'abord que ces larcins étaient l'œuvre de voleurs internationaux. L'enquête a établi qu'il n'en était rien, et que les coupables devaient être des employés de chemins de fer.

La police parisienne enquête en Italie. Elle a déjà découvert d'intéressants renseignements, et il se peut qu'avant longtemps plusieurs arrestations soient opérées.

Taxe militaire. — Le Conseil fédéral a terminé la discussion et approuvé lundi le projet de loi sur l'impôt militaire. On sait que ce projet comporte une augmentation du taux d'impôt et la prolongation du paiement de la taxe jusqu'à l'âge de 48 ans révolus.

Un tremblement de terre au Pacifique. — L'observatoire sismologique de Zurich a enregistré samedi après-midi une secousse sismique des plus violentes qui a commencé à 5 h. 13' 32" et a influencé les appareils pendant 4 heures pleines. Bien que le foyer se trouve à quelque 8800 km. de distance l'oscillation n'est cependant pas inférieure à 3 mm. Le point de départ de la secousse paraît être vers le sud-est du Kamtchatka entre les îles Kouriles et Aleout sur la côte de l'Océan Pacifique. Trois autres secousses sismiques avaient déjà été enregistrées le matin dans ces parages.

On apprend de New-York que le tremblement de terre s'est produit aux îles Sandwich. Une partie de la vallée de Hildban a été détruite. Les ponts de chemins de fer et les magasins qui font face au port de Hildban ont été démolis, les barques brisées.

D'autre part, en Californie, le pic Lassen est entré en éruption et a craché des laves pendant 12 heures.

Des millions dont personne ne veut. — On s'étonne souvent devant le grand nombre d'objets perdus chaque année dans tous les pays et qui ne sont jamais réclamés par leurs propriétaires. Que dire de sommes d'argent déposées dans des banques et dont personne ne s'inquiète plus ensuite ?

Il existe, en effet, dans les banques américaines des dépôts de plusieurs millions de dollars qui ne sont pas réclamés par leurs titulaires.

Les dernières statistiques du gouvernement fédéral dénombrant les comptes de banques qui ne possèdent plus de titulaires datent de 1917. Il existait à cette époque 518.873 comptes présentant des soldes créditeurs se montant au total de 27 millions 237.927 dollars, et dont les titulaires n'ont plus, depuis longtemps, donné signe de vie aux banques, et n'ont plus répondu aux lettres et aux extraits de comptes qui leur étaient adressés, et qui revenaient avec la mention : « inconnu ». Aujourd'hui, les experts placent le total de ces soldes créditeurs à 35 millions de dollars.

Un membre de la Chambre des représentants va soumettre au Congrès un projet de loi qui rendrait le Trésor des Etats-Unis propriétaire de cet argent.

De cette façon, au moins, il ne sera pas perdu pour tout le monde.

Les fiançailles de la princesse Yolande. — La princesse Yolande, fille aînée du roi d'Italie, s'est fiancée lundi officiellement avec le comte Calvi di Bergolo, capitaine de cavalerie et décoré de guerre.

La mort de Kuroki. — Le général Kuroki est décédé des suites d'une pneumonie. Le général comte Kuroki était âgé de 79 ans. Il appartenait à une des plus nobles familles du Japon. Il avait pris part à la guerre contre la Chine. Général depuis 1903, il joua dans la guerre russo-japonaise un rôle qui n'est pas oublié. C'est lui notamment qui remporta sur les Russes la victoire du Yalou.

L'influence des taches solaires. — On a depuis longtemps remarqué que les symptômes des maladies chroniques varient, se produisent et disparaissent, diminuent et s'exaspèrent par périodes. Ces changements sont non seulement inexplicables par le seul développement de la maladie, mais ils se produisent souvent en même temps chez des malades différents, séparés, et même pour des maladies différentes.

Des recherches effectuées, séparément, par les docteurs Faure et Sardou et par M. Vallot, directeur de l'Observatoire de Mont-Blanc, dont parle la « Revue Scientifique », il résulte que ces symptômes pour-

raient se rattacher aux taches du soleil ! Le passage des taches au méridien central coïncide habituellement (84 %) avec une recrudescence des symptômes des maladies chroniques et même avec des accidents graves ou exceptionnels.

Ces observations ont porté sur 237 malades (cœur, foie, reins, nerfs, vaisseaux). On a pu en conclure que « si le passage des taches solaires n'est pas la seule cause de la recrudescence inexplicable d'états pathologiques, il paraît être, du moins, la principale ».

La chose est curieuse ; point d'ailleurs aussi étonnante qu'on pourra le juger à première vue. Toute la vie terrestre dépend étroitement du rayonnement solaire.

Simple réflexion. — Les principes sont faits pour gêner, et c'est en gênant qu'ils sont utiles.

Curiosité. — La montagne du Grasberg, près de Gradan, dans la Haute-Silésie, est une montagne qui marche depuis quelque temps.

On a constaté, en effet, des glissements de sa base dus sans doute à l'infiltration des eaux provoquée par l'abondante fonte des neiges. Dans son glissement, la montagne vient de barrer la route qui conduit au village voisin de Oberschau.

Deux torrents qui coulaient sur les pentes de la montagne ont disparu et à leur place on aperçoit d'énormes crevasses. De-ci, de-là, des arbres s'abattent sur le sol sans qu'on sache pourquoi.

On rappelle à ce propos que des glissements analogues du Grasberg se sont produits au début du siècle passé.

Pensée. — Quand on veut savoir ce que vaut une âme, il faut la toucher, et si elle ne rend pas le son du sacrifice, fût-elle couverte de pourpre, passez : ce n'est pas une âme.

L'Asile désiré

Les ravages causés par l'alcoolisme ne sont plus à montrer.

On connaît également les remèdes : les ligues antialcooliques, l'abstinence complète et la religion.

Sous ce rapport, nous avons, en Valais, la Croix d'Or, que M. le Chanoine Jules Gross a fondée, au milieu de tant de difficultés courageusement vaincues, qui rend de précieux services.

Mais, pour certains malades, aucun milieu ne saurait mieux convenir que l'Asile.

L'occasion fait non seulement le larron, mais aussi l'ivrogne.

Voilà pourquoi une compagnie sans alcool, telle que l'offre l'asile, est une des meilleures conditions de salut du buveur.

L'homme décidé de renoncer à l'usage des boissons alcooliques doit d'abord être immunisé contre ces quolibets énervants que la partie « raisonnable » de l'humanité réserve quelquefois aux abstinents.

Le néophyte ne dispose pas encore de cette énergie de caractère.

De plus, son organisme, que l'habitude a chargé du besoin factice de l'alcool, ne passe pas sans un certain malaise au régime abstinant.

Le séjour dans l'asile diminue les difficultés du début. Là, le buveur voit des hommes, autrefois victimes des mêmes entraînements, vivre conformément aux règles de l'abstinence tout en s'adonnant aux mêmes travaux que lui. L'exemple mutuel encourage puissamment, et la présence continue du personnel de la maison est un stimulant énergique. Un règlement de vie, si précieux pour tout homme, vient très efficacement au secours de la brome volontaire.

Là se vérifie la justesse de cette maxime : « Garde le règlement, et le règlement te gardera. »

Celui qui a renoncé aux plaisirs de la bouteille doit trouver dans les joies d'un ordre plus élevé une compensation pour les sensations physiques et les brutales excitations nerveuses absentes.

Cette compensation lui sera offerte dans les meilleures conditions par la vie

de l'asile. L'influence religieuse se fait beaucoup plus pressante et plus impérieuse dans le calme de l'établissement, sous la direction discrète d'un ecclésiastique dévoué ; là, le retour sur le passé et la claire vision de l'état lamentable de son âme sont plus aisés au buveur que dans l'entourage bruyant et irrégulier d'un milieu aviné.

Eh bien, cet Asile après lequel on soupirait tant en Valais vient d'être créé dans le Diocèse de Sion.

Il se trouve sur la route de St-Maurice-Bex à l'ancienne Pension des Muriers, que Mgr Bieler, toujours soucieux du développement moral et matériel du pays, a mise gracieusement à la disposition de l'Œuvre.

La Maison est située dans un site ravissant et pourvue déjà de certains avantages appréciables.

Le séjour dans l'asile est sans doute une mesure extrême qui ne serait pas à conseiller à chacun de ceux que l'on se propose de sauver. Les buveurs d'occasion trouvent déjà un secours opportun dans les sociétés d'abstinence.

Ces ligues ne doivent évidemment être dirigées que par des hommes, eux-mêmes abstinents et dévoués avec ardeur à la cause sociale du salut des buveurs ; leur exemple entraîne plus sûrement que leurs paroles.

L'influence convergente du milieu, de l'enseignement et de la pratique provoque chez celui qui s'est mis depuis peu au régime sans alcool un sentiment de bien-être et de guérison. Ce sentiment peut produire une sécurité dangereuse et l'illusion d'avoir définitivement gagné la partie. Confiance souvent trompeuse. On a remarqué que la plupart de ceux qui s'abandonnent trop tôt et légèrement à ce sentiment d'imprudente sécurité retombaient facilement. Les ligues antialcooliques ne doivent pas se dispenser trop aisément de leur sollicitude à l'égard des néophytes.

Les comités des ligues auront à cœur d'éveiller chez le buveur le désir de faire spontanément un séjour dans l'asile où la guérison pourra s'obtenir plus sûrement.

Et que ce soit avec courage et confiance que le malade ou le convalescent entre dans l'asile dont le régime ne doit nullement être considéré comme pénal, mais uniquement comme médicinal. C'est l'une des tâches des ligues de faire connaître les asiles sous leur vrai aspect et de dissiper la caricature de colonie pénitentiaire.

L'entrée dans l'asile sera pour le buveur l'aurore d'une vie nouvelle.

Tous ceux qui y viennent dans ces dispositions y retrouvent, dans la mesure du possible, la santé physique et morale et y posent les bases d'une existence meilleure et plus heureuse.

LES ÉVÉNEMENTS

LE ROULEAU DES SURPRISES

Intrigues de paix séparée

La Conférence de Lausanne se traîne dans les intrigues. Un jour, les Turcs refusent leur signature au traité de paix orientale, le lendemain, ils paraissent la donner. Un jour encore, on parle d'une paix séparée possible entre la France et la Turquie ; le lendemain, cette paix séparée devient le projet de l'Angleterre.

Ce matin, il n'y a encore aucune précision.

On ne parle plus de rupture, mais simplement de suspension.

La France a proposé à l'Angleterre d'accepter immédiatement l'offre d'Ismet pacha qui, aujourd'hui, revient sur sa réponse intransigeante et négative de dimanche.

Mais, à Londres, on se refuse à reprendre les conversations avec les

Turcs avant que ces derniers aient donné des preuves tangibles de leur bonne volonté.

M. Poincaré, dès qu'il a eu connaissance, par téléphone, de la décision du cabinet britannique, a résolu de s'y associer. Après avoir conféré avec M. Bompard et ses collaborateurs de la délégation, le président du conseil a fait télégraphier dans la soirée au chef de la délégation turque pour l'inviter à préciser d'urgence les conditions finales qu'il est prêt à signer.

D'autre part, des indications de source, bien informée, confirment que les Turcs auraient fait des propositions de paix séparée à lord Curzon.

Toutefois on n'a jusqu'à présent, aucune précision officielle.

Quoi qu'il en soit, nous ne sommes pas au bout du rouleau des... surprises.

Dans la Ruhr

Il semble que depuis 72 heures, une nouvelle offensive des fonctionnaires allemands ait déterminé sur le réseau ferré de la région occupée de nouveaux échouages. Selon Wolff, la grève serait complète dans la Sarre.

Quoi qu'il en soit, la liaison par chemins de fer avec Mayence est assurée. Le blocus du charbon, du coke et des sous-produits continue; toutes les tentatives d'évasion par les routes ou les voies fermées ont été déjouées; des dispositions ont été prises pour assurer l'expédition des cinq trains hebdomadaires destinés à la Suisse.

Toutes les gares frontières font savoir que les charbons de réparation destinés à l'Italie, ainsi que les transports de charbon pour la Suisse et la Hollande, continuent à être retenus. Il en est de même du transit des sous-produits du charbon: benzine, etc., ainsi que du transit des wagons vides.

Une cinquantaine de sapeurs français du service des chemins de fer de campagne sont arrivés lundi à Aplerbeck.

Au conseil de cabinet de mardi le chancelier Cuno a fait part des impressions de son voyage dans la Ruhr. Il a la ferme conviction que toute la population est décidée à suivre le gouvernement dans la voie difficile qu'il s'est tracée. Le Conseil s'est aussi occupé de l'occupation du pays de Bade. Aucune décision n'a été prise.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES

200 personnes empoisonnées

A Freienwal-sur-l'Oder, en Allemagne, 200 personnes ont été empoisonnées après avoir absorbé de la viande de cheval.

Cinq personnes sont mortes de suite. Un grand nombre de malades sont dans un état désespéré et les autres personnes intoxiquées ont été transportées à l'hôpital dans un état grave.

L'autopsie pratiquée sur les morts a révélé la présence de bacilles de la paratyphoïde.

Incendie d'un cinéma en Irlande

Quatre hommes armés de revolvers et munis de bidons de pétrole ont pénétré mardi matin dans la succursale de Dublin d'une importante maison de films cinématographiques. Ils ont, revolver au poing, obligé le personnel, un homme et cinq jeunes filles, à se réfugier dans une salle des étages supérieurs et ils ont alors mis le feu au bâtiment après avoir arrosé les meubles de pétrole.

Les employés ont pu gagner la rue, mais deux ou trois d'entre eux ont été légèrement brûlés. Juste au moment où les derniers arrivaient dans la rue, une explosion se produisit dans le bâtiment. Quatre des jeunes filles et l'homme, ainsi que deux passants, ont été blessés par les débris et conduits à l'hôpital.

On ignore les mobiles exacts de cet acte de terrorisme.

Des inondations

Diverses dépêches parvenues de l'Allemagne centrale et méridionale signalent de nombreuses inondations provoquant d'importants dégâts.

Dans les environs de Halle, Naumburg et Rüdolfstadt, la Saale a débordé. La Unstrut et la Helme ont également inondé la campagne environnante. Le

Main a envahi, à Wurzburg, des caves et des rez-de-chaussée. La navigation sur le Main supérieur a été suspendue, de même que sur le Danube.

— On télégraphie également de Vienne aux journaux que des inondations et des avalanches de neige ont fait plusieurs victimes et causé des dégâts matériels importants.

Terrible drame à Paris

Quatre morts

Un drame sanglant s'est déroulé l'autre nuit dans le quartier de la Salpêtrière, à Paris, occasionnant la mort de quatre personnes.

Vers minuit, on découvrait dans un logement, rue Jeanne d'Arc, le corps de Mme Vve Durif, blanchisseuse, 53 ans, et de Jean Meissonnier, puiseuxier, demeurant rue de l'Espérance. Les deux cadavres baignaient dans une mare de sang.

Une courte enquête menée par le commissaire du quartier fit bientôt découvrir que l'auteur de ce double meurtre n'était autre qu'un nommé Henri Mutterer, demeurant rue du Kremlin.

Le brigadier-chef Mercadier, accompagné de quatre inspecteurs, se rendit aussitôt rue du Kremlin, dans un hôtel meublé où habitait Mutterer. Il apprit que la maison avait deux issues. Il divisa sa petite troupe en deux parties. Trois agents gardaient l'une des portes; tandis que Mercadier, accompagné du logeur et de l'inspecteur Duluc, se rendait à la porte du meurtrier. Ce dernier n'ayant pas répondu aux sommations d'ouvrir la porte de sa chambre, le brigadier Mercadier se fit remettre une clef par l'hôtelier et ouvrit lui-même.

A ce moment, une détonation retentit et M. Mercadier s'affaissa sur le palier, mortellement atteint d'un balie au ventre. Le brigadier Duluc riposta, mais la balle s'aplatit sur le montant de la porte. Mutterer repousse celle-ci s'enferme à double tour et se barricade. Cependant, le brigadier qui se tort de souffrance sur le palier s'écrie: « Mon compte est bon. Embrassez ma femme ». Puis il tombe et s'évanouit.

Deux agents gardent la porte de la chambre, tandis que les deux autres transportent leur chef à l'hôpital de Bicêtre.

Durant ce temps, on a demandé du renfort à la police judiciaire. Une quinzaine d'inspecteurs arrivent en automobiles munis de boucliers et d'appareils à gaz asphyxiants. Le meurtrier comprit sans doute qu'il était assiégé par plusieurs personnes. Quelques minutes s'écoulèrent, un nouveau coup de feu éclata. Les inspecteurs entrèrent alors; l'homme, en travers de la chambre, baignait dans son sang, la tempe droite crevée, raide mort. Un pistolet automatique était sur le lit, la crosse poissée de sang.

Le brigadier Mercadier, transporté à Kremlin-Bicêtre, y est mort en arrivant. M. Maunoury, ministre de l'intérieur, accompagné de M. Naudin, préfet de police, de M. Ducrocq, directeur de la police judiciaire et de M. Faralicq, commissaire de la police judiciaire, se sont rendus ce matin à l'hospice de Bicêtre pour saluer la dépouille mortelle du brigadier-chef Mercadier. Le ministre de l'intérieur se propose de décerner la croix de la Légion d'honneur à titre posthume, au brigadier-chef Mercadier.

NOUVELLES SUISSES

Chambres fédérales

Un Don - Le Secours à l'Autriche

Le Conseil national discute le don d'un immeuble à la Société des nations. MM. von Streng (Thurgovie) et Maunoury (Genève) rapportent.

Le Conseil des Etats a déjà approuvé l'arrêté y relatif dans sa dernière session. Il s'agit d'un domaine estimé à un million de francs. Les autorités genevoises ont, de leur côté, l'intention de mettre à disposition un des terrains contigus au bâtiment actuel du secrétariat général.

Le rapporteur français, M. Micheli (Genève) expose l'économie du projet. Il s'agit d'un emprunt international de 500 millions, auquel la Suisse participe pour 20 millions. A Genève, ce fut une profonde satisfaction d'entendre M.

Motta se prononcer en faveur de l'intervention de la S. d. N. dans la situation de l'Autriche. L'action de secours sert la paix.

M. Motta expose que le devoir du gouvernement est de veiller à la sauvegarde des intérêts vitaux et permanents de son pays. L'Autriche s'étant trouvée l'été dernier dans une situation très grave, le Conseil fédéral s'est occupé tout particulièrement de ce problème et l'a inscrit dans les instructions à ses délégués à la troisième assemblée de Genève. Ils eurent pour mission d'attirer l'attention de la Société des nations sur la nécessité internationale de s'occuper de l'Autriche.

La proposition de renvoi de M. Gelpke est repoussée par toutes les voix sauf six.

La proposition socialiste et celle de M. Hitz sont repoussées à une grande majorité, et le projet dans son ensemble est voté par 89 voix contre 3.

Par 86 voix contre 33, l'arrêté est adopté et l'on passe à la question du secours en faveur de l'Autriche.

Traité avec l'Italie

Le Conseil des Etats aborde la discussion du traité de commerce avec l'Italie. M. Bolli, (Schaffhouse) rapporte.

La commission recommande la ratification du traité.

M. Scheurer, président de la Confédération expose le point de vue du Conseil fédéral. « Si l'on n'a pas obtenu tout ce que l'on aurait voulu obtenir, il faut reconnaître que, des deux côtés, on a fait preuve de bonne volonté. »

Le traité est adopté à l'unanimité.

Mais il doit encore venir devant le Conseil national. Sa commission des douanes a tenu séance mardi après-midi pour en discuter. MM. Dr Wetter et Gassmann ont fourni des renseignements complémentaires; M. Sulzer s'est déclaré favorable au traité, mais MM. Jaton (Vaud) et EVEQUOZ, se sont prononcés contre lui, parce qu'il ne protège pas les *viticulteurs suisses*.

Par 11 voix contre 3 et une abstention, la commission a décidé de proposer au Conseil national la ratification du nouveau traité de commerce.

Les Suisses de France et la Convention

La Colonie suisse en France nous adresse l'Appel que voici:

Chers Compatriotes,

Vous avez à formuler votre avis dans une question qui touche les relations de bon voisinage entre la Suisse et la France et dont le sort ne peut laisser indifférents les 110.000 citoyens suisses qui vivent en France. Sans vouloir faire pression sur une décision qui appartient seule à la conscience nationale, nous croyons avoir le droit et le devoir d'éclairer ceux d'entre vous qui ne pensent peut-être pas à toute la portée internationale de leur vote. Ce n'est pas aujourd'hui seulement que la Colonie Suisse en France s'occupe du difficile *Problème des zones*: pendant deux, elle a déployé toute son influence auprès de ses amis français, pour leur faire comprendre par des brochures et par des conférences, les droits historiques et les intérêts légitimes de notre pays dans les départements frontaliers de Genève. Nous avons été assez heureux de contribuer à une solution que le Conseil fédéral et les Chambres ont jugée acceptable, parce qu'elle écarte un acte unilatéral et réalise une entente par des concessions réciproques. Non pas que la convention soit exempte de toute critique — nous sommes les derniers à le prétendre — mais nous savons par les efforts de notre ministre, M. Alphonse Dunant, ainsi que par l'habileté déployée par nos négociateurs qu'elle représente le maximum de ce qui pouvait être obtenu du Gouvernement français. En l'occurrence, celui-ci a tenu de prouver à la Suisse son amitié et sa reconnaissance, mais il avait également à compter avec une opinion publique locale qui réclame après les sacrifices d'une guerre sanglante la rentrée intégrale de leur territoire dans les frontières françaises.

Une propagande qui s'appuie beaucoup plus sur des ressentiments politiques que sur les intérêts économiques de Genève, travaille pour le projet de la convention par le peuple suisse. Nous nous opposons, la tradition de sagesse poli-

tique qui a fait jusqu'ici l'autorité de la Suisse dans le monde et dont nous sommes fiers à juste titre. Cette tradition exige que le peuple suisse ne désavoue pas son Gouvernement dans une question de politique extérieure où seuls les hommes les plus qualifiés d'un pays possèdent la clarté et l'expérience nécessaires pour en juger la complexité. Elle demande ensuite de ne pas nous aliéner dans une question qui n'est point vitale pour l'avenir de la Suisse, et pour la seule satisfaction d'un geste négatif, la sympathie d'un grand peuple qui viendrait dans ce vote populaire une manifestation peu compatible avec l'amitié que les deux pays se sont toujours témoignée. Pouvons-nous faire si bon marché des sentiments de la France à notre égard dans une Europe bouleversée? Regardez autour de vous: lequel de nos voisins offre autant de stabilité politique et d'ordre social que la démocratie française? Et si la solidarité des peuples vous paraît trop incertaine, songez du moins à la solidarité qui doit unir les Suisses au pays et ceux de l'étranger. Le geste d'un moment d'impatience, compréhensible dans l'état de crise économique où se trouve notre pays, mais dont la France ne porte nullement la responsabilité, compromettrait pour de longues années nos efforts de rapprochement économique et intellectuel entre les peuples français et suisses, si proches par leur passé et par leur idéal démocratique. Citoyens, la Colonie Suisse en France vous demande dans l'intérêt de notre patrie de voter

Pour la convention des zones

Une nouvelle incartade du général Wille

On écrit de Berne à la Revue:

Les socialistes n'ont pas interpellé jusqu'ici le Conseil fédéral au sujet de la question de la Ruhr. C'est le général Wille, en revanche, qui le fait aujourd'hui dans un article publié en première page de la « Nouvelle Gazette de Zurich ». C'est plus qu'une interpellation, c'est presque une sommation au Conseil fédéral de « faire son devoir », c'est-à-dire d'intervenir auprès de la Société des nations. Cela ne servira à rien, il le reconnaît, mais le Conseil fédéral doit montrer qu'il n'a pas peur! Le général Wille appartient à cette catégorie de gens qui ont combattu violemment l'entrée de la Suisse dans la Société des nations en prétendant que nous serions entraînés à nous mêler d'affaires qui ne nous concernent pas. Aujourd'hui, il veut à toute force nous jeter dans une aventure. Avec quelque naïveté, il nous laisse entendre les raisons de ce changement de front: « Germania, tua res agitur! »

Il se montre très mécontent, en effet, d'un article de M. Usteri qui a rappelé courageusement que l'occupation de la Ruhr était le prolongement d'une guerre qui a commencé en 1914 et qui n'a pas précisément été déclarée par la France. Le général fait la leçon à M. Usteri. Quand on appelle Allemagne, le général Wille répond toujours: Présent!

On peut se demander si un homme qui a rempli la haute mission que lui a confiée l'Assemblée fédérale, ne ferait pas bien de s'inspirer de l'exemple de ses prédécesseurs et d'achever son existence dans cet état qui inspire toujours le respect et que les Romains appelaient « *otium cum dignitate* ». Mais si M. Wille qui a déjà tant fait parler de lui au cours de sa carrière n'entend pas renoncer à ses vieilles habitudes, il pourrait choisir un autre sujet plus approprié à ses aptitudes que la politique extérieure. Et surtout il devrait perdre l'habitude de parler au Conseil fédéral comme s'il traitait de pouvoir à pouvoir.

NOUVELLES LOCALES

Le Vote sur la Police du Feu

Que veut la loi?

La loi doit fournir au Conseil d'Etat les bases légales pour fixer les contributions des compagnies d'assurance contre l'incendie dans les limites de la loi fédérale concernant le contrôle des compagnies privées d'assurance et selon les besoins actuels.

La contribution actuelle fixée par l'article 55 de la loi sur la police du feu à 2 centimes par 1000 francs de capital assuré, n'est plus suffisante au vu de la dépréciation de l'argent et des besoins actuels.

Quels sont les avantages de la loi?

La loi produirait une augmentation de recettes assez considérable pour le canton.

Pour l'exercice écoulé, le capital assuré dans le canton du Valais par les compagnies d'assurance contre l'incendie s'élevait, selon les déclarations fournies par ces dernières à 541.569.226 francs. Les contributions payées à raison de 2 centimes par 1000 se montaient à fr. 10.831.45. L'acceptation de la loi permettrait de porter le taux à 3 1/2 par 1000 pour l'avenir. Sur la base de ce taux de 3 1/2 par 1000, les contributions des compagnies calculées sur le capital assuré de l'exercice écoulé, produiraient une recette de fr. 18.955, ce qui présente une augmentation de la recette de fr. 8.123.55.

Le capital assuré augmente chaque année. Dans le canton du Valais, cette augmentation s'élève à frs. 50.000.000, approximativement par année, pendant les derniers quatre ans.

Les recettes plus élevées que fournirait la nouvelle loi, recettes destinées exclusivement à couvrir les frais occasionnés par les mesures de sécurité contre l'incendie, permettraient au canton d'allouer des subsides aux communes. L'allocation de ces subsides à prélever sur les contributions payées par les compagnies d'assurance n'est pas contraire aux dispositions de la loi fédérale citée ci-dessus. Il existe des prescriptions à cet effet dans d'autres cantons.

Une augmentation de la contribution des compagnies d'assurance contre l'incendie est-elle justifiée?

Le Conseil Fédéral a admis, ensuite d'une intervention à ce sujet, qu'une légère augmentation du taux de 2 cts. par 1000 puisse avoir lieu.

Entre l'association des établissements suisses d'assurance contre l'incendie (15 cantons et 3 cantons subdivisés font partie de cette association) et les compagnies d'assurance contre l'incendie a été passée une convention d'après laquelle le taux peut être porté à 3 1/2 ct. par 1000. Il est juste que cette convention déploie ses effets aussi dans les autres cantons.

Les recettes des contributions des compagnies d'assurance contre l'incendie sont appliquées aux mesures de protection contre les incendies; les compagnies d'assurance bénéficient donc de ces mesures.

Les résultats des opérations des compagnies d'assurance contre l'incendie sont très favorables en Valais et justifient pleinement une augmentation des contributions. Bien qu'il puisse y avoir un écart sensible entre les bénéfices bruts, sans déduction des gros frais d'administration, etc., et les bénéfices nets, les résultats ci-dessous indiqués des opérations permettent de constater que la marche des affaires est florissante. Notons encore, que pour le calcul des contributions de l'exercice courant de l'Etat, les chiffres du capital assuré de l'année précédente des compagnies d'assurance servent de base.

| Exercice des Cies. | Capital assuré | Bénéfice brut |
|---|----------------|---------------|
| 1921 | 541.569.226. — | 294.065.50 |
| 1920 | 480.329.431. — | 356.579.19 |
| 1919 | 434.318.531. — | 421.902.28 |
| 1918 | 385.894.143. — | 151.262.84 |
| 1917 | 339.676.086. — | 306.399.64 |
| Total des bénéfices bruts en 5 ans | | 1.560.209.45 |
| Bénéfice brut, en moyenne sur ces 5 ans | | 312.041.89 |

Les contributions des compagnies d'assurance, calculées à raison du taux de 3 1/2 par 1000 sur la base du capital assuré en 1921, représenteraient le versement au canton du 6 1/2 % du bénéfice brut, en moyenne, qui est de 312.041.89 francs, ce qui ne semble nullement exagéré.

La loi n'impose pas de nouvelles charges au peuple valaisan.

En comparant les contributions payées par les compagnies d'assurance contre l'incendie dans les autres cantons et en tenant compte des résultats favorables des opérations des compagnies d'assurance en Valais, les nouvelles charges imposées à ces compagnies par la loi sont parfaitement justifiées.

La loi crée de nouvelles ressources,

destinées à l'amélioration des mesures de précaution contre l'incendie, mesures qui doivent être prises tant par les autorités cantonales que communales.

Citoyens valaisans, votez OUI!

Le Lt-Colonel Franz de Werra

On nous écrit :
Le lieutenant-colonel Franz de Werra, que l'on a enseveli mercredi, est décédé des suites d'une longue maladie de cœur.

Né à Naples, le 14 juillet 1854, où son père s'était retiré, le jeune Franz vint à Sion à l'âge de 8 ans et fit ses études chez les Frères de Marie, puis aux collèges de Sion et de St-Maurice. A l'âge de 17 ans, il entra en apprentissage à la Banque cantonale de Sion, puis à la Banque cantonale Vaudoise, qu'il quitta le 20 juin 1878. En 1874, avec l'autorisation du Conseil d'Etat du Valais, il fit son Ecole de recrue à Sion, la dernière de l'organisation militaire de 1858, et son Ecole d'aspirant-officier à Thonon. Nommé sous-lieutenant le 26 juin 1874 avant d'avoir accompli sa vingtième année, il fut incorporé dans la III^{me} Cie du Bat. 114, dont son père était commandant. Le 10 avril 1876, il fut promu au grade de 1^{er} lieutenant et proposé pour entrer à l'Etat-Major fédéral. Son emploi à la Banque cantonale vaudoise ne lui permit pas de faire les écoles requises pour entrer dans le corps, ce qu'il regretta toute sa vie. Capitaine le 31 décembre 1877, dans sa 24^{me} année, il s'inscrivit comme aspirant-instructeur d'infanterie, désirant, comme son père et son grand-père, faire sa carrière dans le militaire.

Le 20 mars 1880, il fut nommé instructeur permanent de deuxième classe, et le 11 juin 1881, il fut appelé par le Conseil d'Etat du Valais aux fonctions d'adjudant du Bat. 93, incorporation qu'il conserva jusqu'en 1892. Le 20 novembre 1884 il succéda au major Jules Ducrey comme président de la section de Sion de la Société fédérale des Sous-Officiers, et y demeura pendant plusieurs années. Le 7 mars 1893, il fut élu député-suppléant au Grand Conseil pour le district de Sion, fonction qu'il résigna en 1897. Il fit partie de la commission pour la loi organique de la gendarmerie, loi dont il fut le promoteur.

Le 13 octobre 1893, le Conseil fédéral le nomma major et instructeur d'infanterie de 1^{re} classe, et attaché aux Divisions II et I aux fortifications de St-Maurice. Enfin, il commanda le Bat. 104.

De 1879 à 1905, M. de Werra s'occupa de l'instruction de la gendarmerie valaisanne. Retiré, comme instructeur en service actif, il occupa, au Département des Finances du Valais, le poste de gérant des titres et créances de l'Etat. En 1905, il fut nommé directeur du pénitencier cantonal, puis commissaire des guerres et directeur de l'Arsenal de Sion.

Le 31 décembre 1908, il fut promu par le Conseil fédéral lieutenant-colonel dans le service territorial de l'Etat-major général, qui fut la dernière étape de sa longue et belle carrière militaire.

M. de Werra laisse le souvenir d'un officier distingué, d'un excellent patriote et d'un parfait gentleman. Ceux qui ont servi sous ses ordres n'ont pas oublié cette physionomie martiale, ce caractère ferme et énergique, parfois un peu cassant, mais nu par une conscience droite, un jugement sûr, une discipline sévère, qui en firent un des officiers les plus marquants de notre armée.

Nous présentons à la famille du défunt l'expression de nos très vives condoléances.

Le renouvellement des Concessions

On nous écrit du Centre :
La loi du 24 novembre 1915, sur les débits de boissons et autres, débute par un considérant d'une haute portée morale et sociale : « *Atteu'du qu'il est dans l'intérêt moral et matériel du peuple de limiter le nombre des auberges et des débits de boissons, etc., et plus loin : « *Voulu't réunir les principales dispositions relatives à la lutte contre l'alcoolisme, etc.* ». Cela est bien. Le texte de la loi est excellent ; c'est une arme contre l'alcoolisme ; mais on ne terras-*

se pas un ennemi par des coups d'épée dans l'air ; c'est dans la région du cœur qu'il faut diriger la pointe de l'arme. L'application sérieuse de la loi peut porter des coups qui comptent à l'alcoolisme qui fait tant de mal.

Puissent donc les autorités communales s'inspirer, dans l'octroi des concessions qui se renouvellent actuellement, de l'idée maîtresse qui se dégage de la loi : « *Combattre l'alcoolisme* ».

L'article 16, alinéa 2, prévoit un dédit de boissons sur 200 âmes de population. L'alinéa 3 admet des exceptions à la règle, tout en spécifiant dans quels cas ces dérogations peuvent être autorisées. Nous pensons donc que tout autre motif qui serait invoqué pour obtenir des concessions « *à titre exceptionnel* » est inopérant auprès de l'autorité chargée de l'application de la loi.

Des citoyens.

GRAND CONSEIL

Sur la demande expresse de la Commission chargée de l'examen du projet de loi d'impôt, la session prorogée du Grand Conseil, qui devait s'ouvrir le 12, soit lundi prochain, ne s'ouvrira que le 26, afin de permettre à cette Commission une étude plus approfondie de cet important objet.

NOTRE VIGNOBLE

Dimanche, la Commission d'Experts, dont font partie : M. Bujard, conseiller d'Etat vaudois, et M. le conseiller national Rochaix, de Genève a visité le vignoble des Evouettes, accompagnée de M. le conseiller d'Etat Troillet, chef du Département de l'Intérieur. A la suite de cette visite, il a été décidé que le vignoble des Evouettes, comme celui de Fully, doit être greffé.

Ailleurs, on continuera la lutte avec les moyens dont on dispose et qui n'ont pas été sans succès jusqu'ici.

Le microbe de l'influenza

Deux médecins de l'Institut Rockefeller, MM. Gates et Olitaky, sont parvenus à isoler le microbe de l'influenza.

Leurs recherches, disent-ils ont permis de constater la présence dans le nez et dans la gorge, au cours des trente-six premières heures de l'infection grippale, d'un microbe qui n'a jamais été trouvé chez des personnes en bonne santé. Ce microbe est si petit qu'il peut traverser les parois d'un filtre en terre poreuse et qu'il est nécessaire de le voir grossir un millier de fois pour le voir distinctement.

Bagnes. — L'« Union ». — (Corr.)

C'est le 1^{er} février, par un temps doux — caractère de la fête — que la grande Société de secours mutuels l'« Union » tint son assemblée annuelle et régulière. De tous côtés arrivent au chef-lieu les membres dévoués de la Société, répondant ainsi à l'appel de leur vaillant comité.

Dix heures sonnant, la « Concordia » — musique d'élan — débouche sur la place et, en tête de la Société, se met allègrement en marche vers l'église où, en francs catholiques que nous sommes tous, nous tenons à commencer la journée. N'est-ce pas un geste éminemment beau, que d'implorer les bénédictions du Très-Haut sur les membres disparus d'abord, et sur les militants actuels ensuite, avant de s'adonner au travail absorbant de la circonstance ? C'est le meilleur salut que l'on puisse adresser à ceux qui ont combattu à nos côtés et qui ont été appelés trop tôt, hélas ! à jouir des félicités que le Ciel réserve à ses bons ouvriers.

Un sermon de circonstance, bien goûté, rappelant la mémoire émue des membres disparus, est prononcé par M. le Révérend Curé de la paroisse. Puis l'« *Te missa est* » chanté, l'imposant cortège se forme et se déroule dans les rues glacées du Châble, toujours entraîné par les pas redoublés — et glissants de la « Concordia ». Deux morceaux sur la place publique, et toute la société disparaît dans la salle de la maison de commune pour entendre le magistral exposé de M. Cyr. Gard, intègre président de la société. Pendant plus d'une heure et demie d'horloge, M. Gard entretient un silence parfait par son compte-rendu complet et précis de la gestion et de l'administration aussi bien impeccables dans leur exécution

que dans leur reproduction écrite. De ce long et intéressant exposé, relevons le petit résumé que voici :

Membres actifs : 579.
Secours versés : Près de 11.000 fr.
Subsidés touchés : Plus de 8.000 fr.
Sociétaires secourus : 250 environ.
Accouchements subsidiés : 47.
Bonis de la Caisse : 3.000 fr., chiffre rond. (Disons : deux mille neuf cent nonante et un francs et cinq centimes, pour ne pas exagérer).

L'état de la Caisse n'est-il pas réjouissant, malgré l'énorme somme distribuée en secours, sans pour cela avoir à nous plaindre des cotisations à verser ?

Qu'en disent ces Messieurs qui ont cherché à discréditer la Société, le Comité, jusqu'au président lui-même, si dévoué et si plein d'abnégation lorsqu'il s'agit de l'« Union » ?

Pour mon compte, je me suis fait un grand plaisir d'écouter la nomenclature des subsidiés ; car j'ai pu constater que le grain d'ellébore que d'aucuns ont voulu administrer à la société a tourné ses effets merveilleux sur eux-mêmes ! Et les voilà maintenant... assainis ! Ah ! non sans frais, je vous en réponds ; le chiffre n°4 ci-haut pourrait vous en dire quelque chose !

Malgré tout et contre tout l'« Union » est debout honorablement !

Un beau geste, qui mérite d'être signalé, est celui de la proposition émanant du Comité lui-même, de diminuer sa rétribution pécuniaire, vu la diminution du prix de la vie : désintéressement remarquable ! Un autre point : Toute les proposition irès importantes que le Comité a faites, entr'autres l'abaissement du montant des cotisations de 10 à 8 fr. et certaines modifications statutaires, ont été approuvés à l'unanimité. C'est dire la confiance qu'il mérite ; c'est aussi l'assurance de la bonne marche de l'« Union ».

Ce fut une séance ardue pour M. le Président, mais facilitée par l'attention soutenue dont il fut honoré. Cette suite de chiffres fut assaisonnée à point, et n'a occasionné aucune indigestion. C'est pourquoi toutes les mains se sont levées quand il s'agit d'approuver les comptes et d'en donner décharge au Comité que nous souhaitons voir encore longtemps à notre tête pour la prospérité de la société.

Deux membres du Comité ayant démissionné, la société les a remplacés par Mme Camille Gard, au Martinet, et M. Louis Perraudin-Bruchez, inst., Cottérg.

Cela fait, croyez-vous tout fini ? Ah ! ma foi, non ! Le vin de l'amitié étant tiré, il faut le boire. Aussi, d'un seul coup, le *Café des Amis* fut-il trop exigé. De nouveau, la *Concordia* se démène à plusieurs reprises ! M'amuserai-je à vous décrire tout l'entrain qui s'est tenu ? Je n'en ai pas l'envie, car ma plume se refuse de reproduire toutes les lies gâtées des discours qui se sont déversés !

Grâce à quelques chantereilles, grâce à quelques pétales « edelweissiens », qui sont retombés dans les bas-fonds, la baguette magique du major de table, Maret, nous entretient jusqu'à ce que, à l'apparition de la première étoile, nous entendimes à nouveau la voix de notre cher Président, nous dire :

En avant, pour Dieu et la Patrie !
Un unioniste.

VERNAYAZ. — Lettre à Monsieur S. F., correspondant du « Valais ».

Monsieur S. F.,

Dans un petit entrefilet (garé dans l'honorable journal *Le Valais* (numéro du samedi 3, II, 1923) vous parlez de « *gaspillage* », parce que les C. F. F. ont, pour amener « quelques lourdes machines à la station transformatrice de Vernayaz, installé une grande voie normale de 500 m. de longueur » alors « qu'à n'en pas douter, une simple voie Décauville eût suffi ». Et, d'après vous, il « semble qu'il suffit que la Confédération entreprenne quoi que ce soit pour que le sens d'économie fasse complètement défaut ».

Je ne peux pas croire, Monsieur S. F., que vous ayez écrit votre petit entrefilet par simple plaisir de dénigrer et sans avoir pris la peine de vous renseigner. Or, puisque vous avez de si bons « tuyaux », je vous serais très reconnaissant de bien vouloir me dire, par l'intermédiaire de votre journal, comment vous feriez pour transporter, par voie Décauville, les quelques cen-

taines de pièces de 10, 20, et même peut-être 30 tonnes (pièces de turbines, génératrices, transformateurs, tubes de la conduite forcée, interrupteurs, sans parler des quelques milliers de tonnes de matériel divers) que les C. F. F. auront à transporter, soit pour la sous-station, soit pour l'usine de Vernayaz, et comment vous feriez pour transborder, sans grue, de telles charges en gare de Vernayaz ? Et même si ce transbordement et le transport par Décauville étaient réalisables, croyez-vous sérieusement que cette solution serait plus économique que celle adoptée par les C. F. F. ?

A n'en pas douter, Monsieur S. F., vous vous êtes trompé dans votre appréciation ! Je veux bien croire, que vous ne saviez pas tous les petits détails que je viens de citer, mais alors, si vous ne saviez pas... était-il bien nécessaire d'écrire votre petit article ? A. J.

Théâtre de St-Maurice

La partie musicale

Les représentations que donnera l'Agania, dimanche et mardi, attireront sans doute la foule habituelle qui tient à jouir d'une bienfaisante récréation, et à applaudir aux efforts de la jeunesse. L'orchestre et le chœur mixte du collège, dont les productions pendant les entr'actes sont toujours si appréciées, exécuteront quelques morceaux, qui plairont nécessairement : La solennelle « Marche nuptiale » de Mendelssohn, la fringante et élégante ouverture de « Zampa », une fantaisie sur la « Traviata » — mon Dieu, oui, ce n'est qu'un pot-pourri, mais les vieilles mélodies de Verdi sont bien jolies, et on ne leur reprochera pas de manquer de musicalité. Un jeune violoniste de grand talent, M. A. Lœw, jouera le « Rondo capriccioso » de Saint-Saëns, et le « Tambourin chinois » de Kreisler : jouissance de choix pour les auditeurs qui admireront la technique du soliste et la finesse de son sens artistique. Et aux amateurs de musique vocale, nous signalons les deux chœurs de César Franck, « Chant des moissonneurs », et « Psaume 150 » ; le premier, fort joli, le second, grandiose, feront vibrer l'âme du public au contact du génie doux et sublime du grand musicien dont on vient de célébrer le centenaire.

N. B. Les représentations commenceront dimanche et mardi à 14 h. 45. Les billets sont en vente Hoirie Luisier, St-Maurice, téléphone 54.

Longeborgne.

Demain vendredi, premier jour de la neuvaine de Notre-Dame des Sept Douleurs, Première messe à 8 h. ½, distri-

bution de la sainte Communion avant, pendant et après la messe. Messe chantée à 9 h. ½.
L'aumônier.

Dernier Courrier

Quelle serait l'attitude anglaise?

LONDRES, 7. — (Havas). — Le conseil de cabinet a examiné au cours de ses délibérations de mardi la démarche du gouvernement français, qui désire savoir quelle attitude le gouvernement anglais, en cas de grève générale des cheminots allemands dans la Ruhr, prendra en ce qui concerne la zone britannique au passage des trains par cette zone.

Le ministre des affaires étrangères n'a pu donner une réponse immédiate. Il a indiqué que le conseil examinera la question aujourd'hui.

En séance secrète

CONSTANTINOPLE, 7. — (Havas). — Reouf bey a fourni mardi, au cours d'une séance secrète de l'Assemblée nationale d'Angora, des explications au sujet de la rupture de la conférence de Lausanne.

Exécutions à la légion

ORAN, 6. — Ce matin ont été passés par les armes deux soldats de la légion étrangère, de nationalité allemande, Veicholz et Boden, condamnés à mort en août dernier par le conseil de guerre d'Oran pour avoir assassiné un de leurs camarades afin de le voler.

M Le Trocquer a confiance

DUSSELDORF, 7. — (Havas). — M. Le Trocquer, ministre des travaux publics, a déclaré à l'envoyé spécial de l'Agence Havas, au sujet de la conférence qui a eu lieu au grand quartier-général de Dusseldorf : « Je pars avec une impression de complète satisfaction et de confiance absolue ».

La résistance allemande

ESSENBURG, 7. — (Havas). Les autorités françaises ont arrêté l'ingénieur de la traction et le chef du service des postes. Les cheminots ont alors cessé le travail.

Le chocolat mondain pour les palais cultivés (Toblerido) 70 cts.

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus.

Personne

qualifiée, sachant faire la cuisine, trouverait place dans le M us dans famille. Ecrire ou se présenter chez Mme Edm. BILLE, Le Parc (du Sierr).

Domestique de campagne

On demande un jeune homme sachant traire. Entrée de suite. S'adr. Frédéric LAVANCHY, La Croix s/ LUTRY (Vau) 364

cuisinière

du 15 mai à fin septembre. Faire offres avec certificats, au Bureau du Journal sous G. H. B.

Je cherche une femme

pour entretenir un petit ménage de deux personnes, sachant coudre et pour soigner une malade. S'adresser chez Quinquinet à Vernayaz.

Appartement à Martigny-Ville

2 chambres et 1 cuisine pr. j. une ménage sans enfants ou personnes seules. Location gratuite en échange de certains services à convenir. Ecrire sous chiffre O F 14463 V. à Orelt FUSI. 1. Annonces, Sion.

A vendre MIEL

en Bois Noir Récolte 1922. Prix réduits. S'adr. à M. MOTTIER, apiculteur, Bois-Noir, Epinassy.

Grande Vente de Machines pour Bois et Métaux

Dès 9 heures : les vendredi 9 et samedi 10 février 1923, Magasin « A l'Artisan Pratique » E. Schmidt & Cie, Avenue Bel-Air Bâtimens L. O., Lausanne, il sera vendu à des prix très avantageux, pour diminuer notre stock, les machines-outils suivantes :

8 scies à ruban, diverses, 1 machine à mortaiser, 1 machine à poncer, 5 machines à affûter les couteaux Rab. 600 m/m., 1 machine universelle, toupie, circulaire et mortaiseuse, 1 toupie occasion, 1 scie circulaire bâti bois, 1 tour pour charbon, complètement équipé, divers appareils à braser, etc.
Machines à métaux : 7 tours d'outilliers, à visière, différents modèles, 1 grande fraiseuse moderne, table 1000 X 320 m/m. — 1 étai limeur 450 m/m., 1 machine à clouter, la tête 1000 m/m., 1 machine à refouler et une dite à cintrer, pour maréchaux. 3 machines à percer divers-s. 5 bâtis de meules différentes grandeurs. Cisailles pour tôle, poinçonneuse, étaux à queue, étaux parallèles, enclumes.
Que chaque maître d'état profite de notre vente et de nos prix avantageux.

Tombola

électrique pr. soirées de sociétés.

BILLETS DE TOMBOLA

Billets tout préparés, en petits rouleaux avec anneau de papier. Echant. gratis. Papeterie A. Gardel, Montreux.

On cherche à reprendre à Monthey un

Magasin de modes

ou éve tuellement un local s'appropriant à ce genre de commerce. Adresser offres par écrit à Publicitas, SION, sous P1881S

ON PRENDRAIT une BONNE VACHE

en hivernage. S'adr. à Vve Pierre-Louis Mettau, La Rasse s/ Evionnaz.

A VENDRE Potager

trois trous, petit modèle, état de neuf, bas prix. S'adres. à M. Goëgel, Les Rocailles, St-Maurice.

A vendre à St-Maurice 3 billes de peuplier

(quatre mètres cubes) S'adresser au Bureau du Journal sous P. S.

Hémacolade

fortifie les mères-nourrices, donne la santé aux enfants pâles

En poudre pour le déjeuner du matin, boîtes à Fr. 3.- et 5.-.

Tablettes pour croquer, par boîtes à Fr. 3.75

En vente dans les pharmacies et drogueries

A VENDRE
près de la gare de Monthey
Petite ferme
d'agrément. Situation, d'avoir toute clôturée, construction neuve. — S'adr. à Albert DONNET, Monthey

La fortune sourit aux acheteurs des **LOTS**

à fr. 1.— de la loterie en faveur de l'hôpital d'Aarberg. Sur chaque série à fr. 10.— de suite 1 à 2 gagnants et billet privilégié avec lequel on peut gagner fr.

50000.—, 20000.— etc.

Envoi contre remboursement avant le

2e tirage : 28 février

Compte de chèque postal No III / 847

Agence centr. à Berne

Passage de Werdt No 160

Emigration

pour l'Amérique

par la Cunard Line

Renseignements sans frais

par M. René ROULET, à Sion

sous-agent de M. C. M. DET-LEYN, à Lucerne.

DANS
VOTRE INTÉRÊT
EXIGEZ TOUJOURS
LES
PASTILLES VALDA
VÉRITABLES
qui ne peuvent être vendues
qu'en BOITES de 4 fr. 75 portant le nom VALDA

Si on vous propose :
UN REMÈDE MEILLEUR,
UN REMÈDE AUSSI BON,
UN REMÈDE MEILLEUR MARCHÉ
CE N'EST PAS DANS VOTRE INTÉRÊT
Pour le traitement des
MALADIES DES VOIES RESPIRATOIRES
Employez toujours
LES VÉRITABLES PASTILLES VALDA

Eleveurs! Eleveurs!

Voulez-vous économiser et surtout améliorer considérablement vos fourrages hachés? — Additionnez-les de RISINA ce qui vous donnera les plus beaux résultats. — Vous trouverez cette farine dans les bons magasins du Valais ou alors adressez-vous directement à la Rizerie du Simplon à Martigny.

Prix frs. 15. les 70 kgs. avec toile, gare Martigny.

Enchères - Martigny-Bourg

Il sera exposé en vente par voie d'enchères publiques qui se tiendront le dimanche 11 février c.à. 14 heures, au café de l'hôtel des Trois Couronnes, à Martigny-Bourg, deux botzas, sis à Chemin, appartenant à Madame Catherine CRETTON-AUBERT, de 3010 et 1927 m²., au cadastre articles 54 et 3678, plan folio 26, no 14 et fol. 67 no 16. Prix et conditions à l'ouverture des enchères.

Ch. Girard, notaire.

Matériel de laiterie à vendre

La société de laiterie de Massongex met en vente son matériel, soit une chaudière en cuivre de 350 litres, une beurrière, un moteur hydraulique de 1 cheval 1/2, quelques vases à crémier.

Pour voir et traiter, s'adresser à M. Jules RAPPAZ à Massongex

La Publicité mène au succès

VIGOR

en hiver



V. 19.

L'hiver est une saison désagréable pour lessiver à la buanderie ou à la fontaine; et cependant, il y a toujours du linge à laver!

VIGOR vous enlèvera ce souci. Lavez chaque semaine; trempez votre linge simplement pendant la nuit dans le Vigor. Vigor est si merveilleux qu'il enlève toute la saleté par un simple trempage, sans nuire ni au tissu ni aux couleurs. Il est superflu de cuire et de frotter vigoureusement.

SAVONNERIE SUNLIGHT OLTEN

ENGRAIS



Société des Produits Azotés

MARTIGNY (Valais)

Usine suisse dont les produits sont contrôlés par les établissements fédéraux de chimie agricole.

Demandez à vos fournisseurs, commerçants ou syndicats agricoles Nos engrais composés à base d'urée, d'acide phosphorique soluble dans l'eau, de potasse sous forme de chlorure ou de sulfate au choix.

Phosphazote Engrais supérieur à base d'urée azote et d'acide phosphorique soluble dans l'eau, combinés

Engrais complets azote urée, acide phosphorique soluble dans l'eau, potasse et matières humiques (Fumier concentré).

Superphosphates, Cianamide en poudre, en grains, huilée, sels de potasse, acide sulfurique, chaux pulvérisée et en grains.

Tous produits fabriqués à Martigny

Agriculteurs et viticulteurs, servez-vous auprès des associations, syndicats ou commerçants qui s'approvisionnent dans les fabriques du pays. C'est logique, pas plus cher et vous serez sûrement et bien servis.

Représentant Général pour le Valais et le District d'Aigle : MM. Torrione frères & Cie, Martigny-Bourg.

Articles pour Messieurs - Gants - Bas - Articles de sport et de ménage - Parfumerie
Mercerie - Ouvrages - Maroquinerie - Papeterie - Cartonnages - Tapis

A L'OCCASION DE NOTRE

Grande Vente de BLANC

dont le succès est énorme, nous offrons GRATUITEMENT

Superbe Voyage à Vevey

voilà ce que nous offrons à toute la population des cantons de Genève, Vaud, Fribourg, Valais et de la Savoie.

Notre maison est renommée très loin déjà pour vendre bon marché, des qualités de premier choix. Elle est renommée aussi pour sa loyauté et pour tenir scrupuleusement tout ce qu'elle annonce. Rien ne nous arrête pr gagner de plus en plus la popularité dans tout le pays.

Nous cherchons à faire plaisir à tous nos clients et le résultat obtenu prouve que nous réussissons.

Lundi

Samedi

Du **5 février** au **17 février**

nous remboursons à tout acheteur son billet de chemin de fer 3me classe, bateau 2me classe ou de tramway, suivant le barème ci-dessous :

| | |
|--|--------------|
| Pour 25 fr. d'achat, 1 billet de bateau, chemin de fer ou tramway, mais au maximum | Fr. 2.50 |
| Pour 50 fr. " " " " " " | Fr. 6.— |
| Pour 100 fr. " " " " " " | Fr. 13.— |
| Pour 150 fr. " " " " " " | Fr. 20.— |
| Pour 200 fr. " " " " " " | sans maximum |

Malgré cet avantage énorme, toute notre clientèle du dehors profitera des mêmes prix que celle de Vevey.

Dans nos **44 rayons**, vous trouverez tout ce que vous désirez, depuis l'épingle à la toilette la plus élégante.

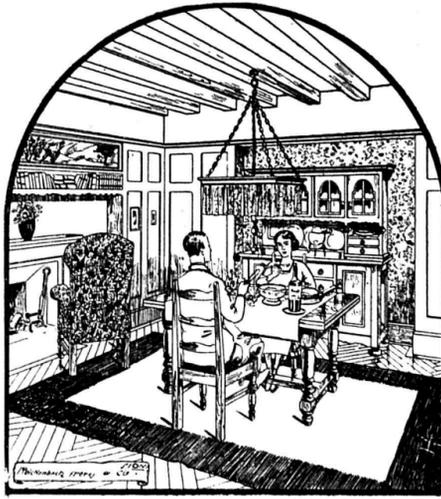
GRANDS MAGASINS

H.-S. Walther & Cie, S. A. Vevey

successeur de GROSCH & GREIFF.

Demandez notre catalogue spécial de Blanc, envoyé gratis et franco par retour. Tout achat de 25 fr. par correspondance est envoyé franco, sauf les articles de ménage.

Chemiserie - Toilerie - Trousseaux complets - Nappes et serviettes - Couvertures - Rideaux, etc.



REICHENBACH Frères & Cie

Fabrique de meubles SION

Visitez notre exposition de meubles. Demandez notre catalogue. Travail soigné.

Prix avantageux. Arrangements pour paiements.

Sommes acheteurs de bois de noyer, de cerisier, de poirier, de mélèze, de sapin, d'arolle, de pin, de tilleul et de peuplier.

Fabrication lames sapin pour planchers et plafonds.

- Scories Thomas -

au plus bas prix. TOURTEAUX. Lin, sésame, arachides en pains et moulus. FARINES et GRAINS. SON, RECOUPE. Association Agricole, SION. Téléphone 140.

Viande de cheval bon marché

Bouilli avec os, le kg fr. 1.—
Bouilli sans os, " 1.40
Rôti sans os ni charge 1 80
Saucisses foie et choux 1 90
Salami le kg. fr. 3.—
Vian de fumée séchée kg. 1.90
Expédie depuis 2 kg. la
Boucherie Chevaline
Lausannoise
Ruelle du Grand-Pont 18, LAUSANNE
Demi-port payé. Tél 35.05.
Le Nouvelliste Valaisan 10 ct. le No

L'Aliment de qualité



pour volailles précieux pour la ponte est en vente dans tous les dépôts de Lactas en sacs de 10, 25, 50, 100 kg. 6.80 12.60 23.76 46 fr.

CHANTECLAIR

A défaut aussi franco du Parc avicole Gland. (sac en sus, repris)

- Hôtel du Midi - Sion Téléphone 12 Sion

Restauration soignée. Choix de vins fins du pays. On prend des pensionnaires. — Prix modérés. Chauffage central.

Portier à la gare Voiture à volonté. Se recommande : **Paul Spahr** Nouveau propriétaire.

Grande Salle de l'Hôtel des Alpes St-Maurice

Samedi soir le Cercle artistique et sportif offre gracieusement aux membres honoraires et passifs une soirée musico-théâtrale qui sera suivie d'un

- BAL -

L'entrée pour les non-membres est fixée à fr. 2 et la carte de bal à fr. 3. On peut se procurer des billets, à l'avance, au Bazar Luisier

Si les affaires sont mauvaises, faites de la publicité pour qu'elles deviennent bonnes. Si elles sont bonnes, faites de la publicité pour qu'elles ne deviennent pas mauvaises.

Par suite d'aménagement nouveau dans notre magasin nous offrons en vente 50 boîtes en bois verni de 0.65 de longueur, 0.38 de largeur et 0.18 de hauteur, pouvant servir pour commerce similaire ou autre, ainsi que vitrines, etc

Sociétés et Mercerie **Sœurs CRESCENTINO** Rue de Lausanne Sion